

Province de Québec
M.R.C. de Pierre-De Saurel
Municipalité Saint-Gérard-Majella

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Gérard-Majella tenue le 7 août 2023, à compter de 20h00, avec enregistrement audio.

Présences : Forment quorum et siègent sous la présidence de la mairesse Madame Marie Léveillée, Messieurs les conseillers Jean Beaubien, Pierre Provost, Georges Forcier, Éric Tessier et les conseillères Mesdames Mélanie Parenteau et Karine Descheneaux.

Mme Manon Blanchette est secrétaire d'assemblée.

Aucun citoyen n'est présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Marie Léveillée, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 2023-08-075

La mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Karine Descheneaux,
Et appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2023
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Comptes à payer
- 5. TRAVAUX PUBLIQUE**
 - 5.1 Réparation de glissières rang Saint-Antoine
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Demande d'appui MRC Pierre-de-Saurel – Projet de radiocommunications d'urgence phase 2
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Collecte des encombrants
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Véhicules non immatriculés
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Rapport du comité
- 10. SUJETS DIVERS**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2023

Résolution numéro 2023-08-076

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Georges Forcier,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Comptes à payer

Résolution 2023-08-077

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Sur proposition de Jean Beaubien,
Appuyée par Pierre Provost,
Il est résolu unanimement

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 56 977,52 \$.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Réparation de glissières rang Saint-Antoine

Madame la mairesse avise les personnes présentes que le mandat de réparation des glissières du rang Saint-Antoine est donné à Provost Excavation Inc.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Demande d'appui MRC Pierre-de-Saurel - Projet de radiocommunications d'urgence phase 2

Résolution 2023-08-078

Considérant que la municipalité de Saint-Gérard-Majella a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes municipaux concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que, dans une première phase, la firme Production Électronique Inc a effectué un diagnostic des besoins en radiocommunications du territoire de la MRC de Pierre-De Saurel pour ses services de sécurité incendie ainsi que pour la sécurité civile;

Considérant que la firme Production Électronique Inc a soumis un rapport de ses opérations intitulé Étude du système de communication des Services d'urgence de la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que ce rapport met en évidence des lacunes de couverture régionale et d'équipements locaux et régionaux en matière de radiocommunications;

Considérant que les municipalités de Saint-Aimé, Massueville, Saint-Gérard-Majella, Yamaska, Saint-David, Saint-Roch-de-Richelieu, Saint-Ours,

Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert, Sainte-Victoire-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel et Sorel-Tracy, en plus la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac et la Régie intermunicipale de la protection incendie Louis-Aimé-Massue, désirent présenter, via la MRC, dans le cadre de la deuxième phase du projet, une demande d'aide financière pour la mise en œuvre du devis proposé par la firme Production Électronique Inc;

Considérant également que la MRC de Pierre-De Saurel et les municipalités désirent se conformer à l'action 18 du plan de mise en œuvre de leur schéma de couverture de risques en maintenant, améliorant et uniformisant les appareils de communication et les fréquences misent à la disposition des SSI/Régies;

En conséquence,

Il est proposé par Karine Descheneaux,
Appuyé par Jean Beaubien,
Et résolu à l'unanimité

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Saint-Gérard-Majella s'engage à participer au projet de radiocommunications d'urgence;
- Le conseil municipal autorise le dépôt, par la MRC de Pierre-De Saurel, du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, partie 2 – Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale;
- Le conseil municipal nomme la MRC de Pierre-De Saurel comme organisme responsable du projet.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Collecte des encombrants

Résolution 2023-08-079

Sur proposition de Éric Tessier
Appuyée par Georges Forcier
Il est résolu à l'unanimité,

De donner un avis général à la population de ne pas laisser les encombrants non ramassés lors de la collecte pour un temps indéfini en bordure de route.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Véhicules non immatriculés

Résolution 2023-08-080

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Jean Beaubien
Il est résolu à l'unanimité,

De donner le mandat à l'inspecteur municipal afin de répertorier les véhicules hors d'usage non immatriculés sur le territoire et conscientiser les propriétaires à en disposer.

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport du comité

- Madame Karine Descheneaux mentionne que le camp de jour se déroule bien et se termine dans 2 jours.

- Une épluchette de blé d'inde aura lieu le 11 août de 15h à 20h pour les résidents de Saint-Gérard-Majella.

10. SUJETS DIVERS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 2023-08-081

Sur proposition de Éric Tessier,
Appuyée par Mélanie Parenteau,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h12.

Marie Léveillée
Mairesse

Manon Blanchette
directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil du 7 août 2023.
La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 11 septembre 2023.